

Plan of Subdivision and Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Manotick Main Regional Inc.

File N°: D02-02-16-0056, D07-16-16-0012

Applicant: Erin O'Connor, Regional Group

Date Submitted: July 26, 2016

Applicant Address: 1737 Woodward Drive,
Ottawa, ON, K2C 0P9

Development Review Planner: Jeffrey Ostafichuk

Applicant E-mail: eoconnor@regionalgroup.com

Ward: 21 – Rideau-Goulbourn

Applicant Phone Number: 613-230-2100

Ward Councillor: Scott Moffatt

Site Location

5721, 5731, 5741 Manotick Main Street

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received an application for a Plan of Subdivision and Zoning By-Law Amendment to facilitate the development of 54 townhomes, 30 single detached dwellings, and a park.

Proposal Details

The subject site is located on the east side of Manotick Main Street, north of Century Road, and is adjacent to the Rideau River. The site is comprised of three lots of record. 5721 Manotick Main Street contains one single detached house, located to the rear of the property. This home will be retained and form part of the subdivision. The other two parcels, 5731 and 5741 Manotick Main Street are currently vacant.

It is proposed to develop the site to accommodate 54 townhomes and 30 single detached dwellings. Access to the homes will be provided via a public road network, with two connections to the existing Kelly Marie Drive, and one connection to Manotick Main Street. Parklands will be dedicated to the City and will be located at the east end of Kelly Drive, where water access will also be available. Public services (water and sanitary) will service the proposed development.

The site is currently zoned Village First Density, Subzone A, which permits for single detached dwellings. The proposed zoning amendment would establish zoning provisions that allow for townhome dwelling types, and the appropriate open space zoning for the proposed park block. A 30 metre setback limit will also be established for lots abutting the water to prohibit development in this area.

Related Planning Applications

Zoning By-law Amendment, D02-02-16-0056

Plan of Subdivision D07-16-16-0012

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the Zoning By-law Amendment Application will be considered by the City’s Agriculture and Rural Affairs Committee, is November 3, 2016.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding the address in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. Should you have questions, please contact me at me. My contact information is below.

Jeffrey Ostafichuk, Development Review Planner

Planning, Infrastructure and Economic Development Department

City of Ottawa

110 Laurier Avenue West, 4th Floor

Ottawa, ON K1P 1J1

Tel.: 613-580-2424, ext. 31329

Jeffrey.Ostafichuk@ottawa.ca

Plan de lotissement et Modification au Règlement de zonage

Sommaire de la proposition

Propriétaire : Manotick Main Regional Inc.

N° de dossier : D02-02-16-0056, D07-16-16-0012

Requérant : Erin O'Connor, Regional Group

Date de soumission : 26 juillet 2016

Adresse du requérant : 1737, ch. Woodward,
Ottawa (Ontario) K2C 0P9

Urbaniste responsable des demandes
d'aménagement : Sarah McCormick

Courriel du requérant :
eoconnor@regionalgroup.com

Quartier : 21 – Rideau-Goulbourn

N° de tél. du requérant : 613-230-2100

Conseiller du quartier : Scott Moffatt

Emplacement

5721, 5731 et 5741, rue Manotick Main

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de plan de lotissement et de modification au Règlement de zonage afin de permettre l'aménagement de 54 habitations en rangée, 30 habitations individuelles isolées, et un parc .

Détails de la proposition

L'emplacement visé est situé du côté est de la rue Manotick Main, au nord du chemin Century; il est contigu à la rivière Rideau. L'emplacement consiste en trois lots existants enregistrés. Le 5721, rue Manotick Main est occupé par une habitation individuelle isolée située à l'arrière de la propriété. La maison sera conservée et fera partie du lotissement. Les deux autres parcelles – les 5731 et 5741, rue Manotick Main sont non aménagées.

Il est proposé d'aménager l'emplacement de manière à ce qu'il comprenne 54 habitations en rangée et 30 habitations individuelles isolées. L'accès aux habitations sera fourni par un réseau de rues publiques; deux raccordements sont prévus avec la promenade Kelly-Marie et un avec le rue Manotick Main. Des terrains destinés à des parcs seront cédés à la Ville; ils seront situés à la limite est de la promenade Kelly-Marie, où il sera également possible d'avoir accès à la rivière. L'aménagement sera desservi par des services publics – eau potable et égout sanitaire.

L'emplacement est désigné Zone résidentielle de village de densité 1, sous-zone A, qui permet des habitations individuelles isolées. La modification proposée au règlement permettrait également divers types d'habititations en rangée. Le zonage d'espace vert approprié pour l'aménagement de l'îlot de parcs et un retrait de 30 m interdisant la construction sur la bande riveraine des lots contigus à la rivière font également partie des modifications proposées.

Demandes d'aménagement connexes

Modification au Règlement de zonage, D02-02-16-0056

Plan de lotissement, D07-16-16-0012

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande de modification au Règlement de zonage sera étudiée par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales de la Ville est fixée au 3 novembre 2016.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et fournir vos commentaires, soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopieur ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant l'adresse dans la ligne d'objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.

Sarah McCormick, urbaniste responsable des demandes d'aménagement
Services de planification, d'infrastructure et de développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 24487
Sarah.McCormick@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



 PLANNING AND GROWTH MANAGEMENT URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE	LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE PLAN OF SUBDIVISION / PLAN DE LOTISSEMENT	
D02-02-16-0056	16-1058-X	
D07-16-16-0012		
I:\\CO\\2016\\Zoning_Sub\\Manotick_Main_5721		
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>		<input type="checkbox"/> 5721, 5731, 5741 rue Manotick Main Street
<small>©Les données de parcelles appartiennent à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>		 Existing Flood Plain (Section 58) / Plaine inondable (Article 58)
REVISION / RÉVISION - 2016 / 08 / 02		